07.02.2024 – 10:00 Uhr

Le CIPI met en garde contre le risque d'incendie pendant la période du carnaval

Berne (ots) -

Les défilés, bals masqués et fêtes du carnaval peuvent facilement causer des incendies qui souvent font des blessés graves et provoquent des dégâts matériels importants. Afin de prévenir les incendies pendant le carnaval, le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) recommande d'utiliser un produit ignifuge pour traiter les matériaux facilement inflammables.

Lors de grands rassemblements, les costumes et les décorations sont particulièrement vulnérables au feu. Une simple particule de cendre de cigarette suffit à déclencher un incendie. Il est donc essentiel de se montrer particulièrement vigilant avec les articles de tabac et les flammes nues. Protégez-vous et votre environnement proche en portant des costumes composés de matières difficilement inflammables.

Si vous décorez l'intérieur de bâtiments, veillez à ne jamais masquer la signalisation des voies d'évacuation. Selon les prescriptions suisses de protection incendie, les décorations ne doivent pas présenter de danger. Elles doivent être placées de manière à ne pas compromettre la sécurité des personnes. L'utilisation de décorations inflammables dans les voies d'évacuation et de sauvetage est interdite.

Conseils de sécurité :

- Renoncez au tulle et au nylon pour la confection de votre costume de carnaval. Ces matières fondent en cas de grande chaleur et peuvent entraîner de graves blessures de la peau.
- Veiller à ce que les voies d'évacuation comme les escaliers, les couloirs ou les sorties restent toujours praticables.
- Les issues de secours doivent toujours être clairement signalées et reconnaissables.
- N'utilisez pas de flammes nues dans les lanternes ou torches de décoration.
- Utilisez des décorations difficilement inflammables ou traitez le matériel de décoration avec des produits ignifuges.
- En cas d'urgence, ayez toujours à disposition un seau d'eau, une couverture antifeu ou un extincteur portatif.

L'ensemble des informations autour du thème de la sécurité à carnaval peuvent être consultées sur le site Internet du CIPI à l'adresse **bfb-cipi.ch/carnaval**.

Contact:

Contact presse :
Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI
T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100915889 abgerufen werden.